



Rachat de parts immobilières suite succession

Par **buguette**, le **29/12/2009** à **16:27**

Bonjour,
Je suis propriétaire à 50% de la maison qui appartenait à mon grand père et qui est occupée depuis 13 ans par mon frère. Celui-ci refusant de me verser un loyer, me propose de me racheter ma part. J'ai besoin de savoir comment ça se passe, qui doit payer les frais de notaire, quels sont ces frais, le temps d'obtention du prêt est-il le même que lorsqu'on achète un bien (environ 3 mois)?
Merci de vos réponses,
Bonne fin d'année à tous!
Juju